

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Afin de renforcer l'information des citoyens et des élus et de faciliter la compréhension du budget, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif (articles L 2313-1, L 3313-1, L 5211-36 et L 5722-1 du code général des collectivités territoriales). Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes sans distinction de population.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2022. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le trésorier municipal. Ce compte administratif voté le **6 avril 2023** par le conseil municipal pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget primitif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 voté le **6 avril 2023** par le conseil municipal pourra être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I) Généralités

a. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, redevances, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et

de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, les indemnités aux élus, les participations aux charges intercommunales.

b. La section d'investissement

Le budget d'investissement est lié aux projets de la commune à moyen ou long terme. Il concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : les recettes dites patrimoniales (FCTVA, taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réhabilitation ou à la construction d'un équipement public, pour les travaux de voirie ou d'accessibilité...)

II) Compte Administratif 2022

Le tableau suivant récapitule les principales recettes et dépenses réalisées par la Commune en 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
Charges à caractère général	475 192,23
Charges de personnel, frais assimilés	750 932,20
Atténuation de produits	8 959,00
Autres charges de gestion courante	160 192,98
Charges financières	32 711,28
Charges exceptionnelles	3 583,60
Opération d'ordre de transfert entre sections	228 829,41
TOTAL	1 660 400,70

RECETTES	
Atténuation de charges	72 919,62
Produits services, domaine et ventes divers	67 823,88
Impôts et taxes	1 305 312,00
Dotations et participations	649 225,92
Autres produits de gestion courante	23 595,61
Produits exceptionnels	219 277,53
Opération d'ordre de transfert entre sections	32 756,41
TOTAL	2 370 910,97

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	535,16	Subventions d'investissement	20 614,95
Immobilisations corporelles	250 590,74	Immobilisations corporelles	84,81
Total des opérations d'équipement	32 629,07	Dotations, fonds divers et réserve	28 461,71
Emprunts et dettes assimilées	43 527,70	Dépôts et cautionnements reçus	430,81
Total des opérations pour compte de tiers	14 478,84	Total des opérations pour compte de tiers	4 677,00
Opération d'ordre de transfert entre sections	32 756,41	Opération d'ordre de transfert entre sections	228 829,41
TOTAL	374 517,92	TOTAL	283 098,69

III) Affectation de résultats

Le tableau suivant, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice provisoirement constaté,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	VIREMENT A LA SI En 2022 -1068	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
			L'EXERCICE 2022	REALISER 2022	RESTES A REALISER	PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	434 488,16 €		-91 419,23 €	3 699 560,00 € -	-3 699 560,00 €	-3 356 491,07 €
FONCT	2 050 716,64 €	-	710 510,27 €			2 761 226,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022		2 761 226,91 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		REC SI 2 761 226,91 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		REC SF 0,00 €
Ligne 001=	343 068,93 €	DEP SI si chiffre négatif ou REC SI si chiffre positif
Total affecté au c/ 1068 :		2 761 226,91 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

IV) Budget Primitif 2023

Le tableau suivant récapitule les principales recettes et dépenses prévues par la Commune pour l'année 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	860 264,34	Atténuation de charges	16 000,00
Charges de personnel, frais assimilés	925 970,00	Produits services, domaine et ventes divers	54 600,00
Atténuation de produits	9 500,00	Impôts et taxes	58 538,00
Autres charges de gestion courante	182 553,15	Fiscalité locale	1 649 871,00
Charges financières	38 000,00	Dotations et participations	635 228,00
Charges spécifiques	500,00	Autres produits de gestion courante	20 800,00
Virement à la section d'investissement	418 649,51	Produits spécifiques	400,00
TOTAL	2 435 437,00	TOTAL	2 435 437,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	267 910,00	Subventions d'investissement	128 405,00
Subventions d'équipement versées	125 810,35	Immobilisations corporelles	56 600,00
Immobilisations corporelles	647 300,00	Dotations, fonds divers et réserve	21 470,00
Immobilisations en cours	2 170 000,00	Excédents de fonctionnement	2 761 226,91
Emprunts et dettes assimilées	58 400,00	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 040 000,00
Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 500 000,00	Virement de la section de fonctionnement	418 649,51
		Solde d'exécution positif reporté	343 068,93
TOTAL	4 769 420,35	TOTAL	4 769 420,35